

2018-21-LA GESTION DU CABINET DE L'ORTHOPHONISTE LIBERAL-E

FORMATION DE :
Jean-michel GASTON-CONDUTE, Orthophoniste

Espace Vestrepain, 24 rue Vestrepain 31100 TOULOUSE

Le 08/09/2018 de 9:00 à 12:30 et de 13:30 à 17:00

CONTACT(S) :
Chloé COLOMBET - sdormp.form@perfectariat.fr

CADRE DE LA FORMATION

Objectifs pédagogiques de la formation :

Formation sur les obligations comptables, juridiques et fiscales et l'établissement d'un budget prévisionnel pour les cabinets d'orthophonistes en libéral :

Aujourd'hui, la comptabilité et les déclarations fiscales peuvent être confiées à un comptable, être en grande partie assurées par le logiciel de télétransmission, voire même réalisées en ligne par un robot à partir des relevés bancaires. Mais dans tous les cas, ces solutions ne permettent pas d'avoir une visibilité sur l'exercice en cours ou à venir et donc d'anticiper ses investissements et de planifier son activité. Cette journée vous permettra d'appréhender les différents aspects de la gestion du cabinet et d'établir un budget prévisionnel afin d'envisager sereinement la suite de votre activité

Objectifs:

Connaitre les bases de la comptabilité, savoir lire les documents comptables, connaitre les principales obligations.

Maîtriser un outil Excel pour l'établissement d'un budget prévisionnel.

Matériel nécessaire pour la présentation :

Chaque participant doit venir avec 1 ordinateur ou tablette avec le logiciel Excel (ou programme compatible).

Chaque participant doit disposer des documents comptables de son dernier exercice et de son planning de RDV.

Moyens d'encadrement, pédagogiques et techniques :

Chaque point est abordé sous forme de QCM qui sont débattus en groupe pour répondre aux interrogations des stagiaires.

Ce temps d'échange se veut interactif pour permettre de mettre en valeur les connaissances de chacun sur le sujet.

Un fichier Excel permettant de réaliser un budget prévisionnel individualisé sera fourni à chaque stagiaire.

FORMATION SDORMP FORM

Moyens permettant de suivre l'exécution de la formation :

Une liste d'émargement sera signée au début de chaque demi-journée.

Moyens permettant d'apprécier les résultats de la formation :

A l'issue de l'action de formation, une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire. Le suivi de la formation ne donne pas lieu à délivrance de diplôme, certificat ou de tout autre document la sanctionnant.

Public concerné par l'action de formation : Orthophoniste.

PROGRAMME DE LA FORMATION

LA GESTION DU CABINET DE L'ORTHOPHONISTE LIBERAL-E - Étape 1 - le 08/09/2018, 1ère ½ journée de 9:00 à 12:30 :

1 - Organiser sa comptabilité (9h00-11h00)

- a) Présentation des stagiaires et de leurs attentes
- b) Généralités sur les obligations juridiques, comptables et fiscales
- c) Connaître les documents comptables et savoir lire les comptes annuels
- d) Les principales opérations comptables (recettes, dépenses, amortissements et provisions)

2 - Gérer sa comptabilité (11h00-12h30)

- a) Utilisation du logiciel de gestion de cabinet
- b) Services d'un expert-comptable
- c) Services d'une AGA

LA GESTION DU CABINET DE L'ORTHOPHONISTE LIBERAL-E - Étape 1 - le 08/09/2018, 2nde ½ journée de 13:30 à 17:00 :

3-Etablir un budget prévisionnel (14h00-17h30)

- a) Présentation et constitution de l'outil Excel
- b) Mise en pratique à partir des données personnelles

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée de la formation : 7 heures.



FORMATION SDORMP FORM

Coût de la formation : 180,00 euros TTC.

Participants : 20

Lieu(x) de la formation : Espace Vestrepain, 24 rue Vestrepain 31100 TOULOUSE

INSCRIPTION

Tous les professionnels doivent être inscrits auprès de SDORMP FORM.

Professionnels salariés :

Le professionnel salarié peut se préinscrire auprès de SDORMP FORM, cette inscription devra être confirmée par son employeur.

L'employeur inscrit le professionnel salarié à la formation et règle à SDORMP FORM le coût de la formation. Une convention sera adressée à l'employeur qu'il devra signer et renvoyer à SDORMP FORM.

Professionnels libéraux :

Le professionnel s'inscrit à la formation et règle à SDORMP FORM le coût de la formation.

Une convention sera adressée au professionnel, qu'il devra signer et renvoyer à SDORMP FORM.